



Introduction à la Séance Plénière

14 juin 2018

- Projet d'avis sur la charte du Service Public Régional de l'Orientation Grand Est (saisine du Conseil régional)
- Projet d'avis sur l'approbation des orientations stratégiques liées à la politique d'aide en faveur de l'agriculture de montagne (saisine du Conseil régional)
- Projet de contribution sur le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)
- Projet d'avis sur le compte administratif 2017 (saisine du Conseil régional)
- Projet d'avis sur la décision modificative n°1 de 2018 (saisine du Conseil régional)
- Projet de 3^e contribution sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Désignations et représentations du CESER
- Information sur les événements des 28 juin, 10 juillet et 4 septembre 2018

Patrick TASSIN, Président du CESER Grand Est

Seul le prononcé fait foi

Cher-e-s Collègues,

Nous avons aujourd'hui un programme conséquent, 6 points, dont 4 saisines du Conseil régional, avant de finir sur une deuxième salve de représentations du CESER dans les organismes régionaux.

Depuis son installation en janvier, le CESER prend sa place dans l'échiquier régional, confirmant ainsi une reconnaissance grandissante de la part de l'exécutif régional. Il semble que les promesses faites par le Président ROTTNER commencent à se concrétiser dans les rapports que nous entretenons avec les instances du Conseil régional, y compris en termes d'évaluation des politiques publiques, mais aussi par les moyens humains mis à notre disposition qui repartent enfin à la hausse.

Toutefois, nous n'avons pas été saisis sur quelques questions importantes, sur lesquelles le Conseil régional va délibérer la semaine prochaine. Je pense, entre autres, au financement de l'électrification de la ligne 4 ou aux nouvelles tarifications TER.

Comme nous disposons maintenant de l'ensemble des dossiers, il ne faudra pas que nous oublions que le CESER peut s'autosaisir et donc donner des avis sur tous les sujets qui concernent la région, que nous soyons saisis ou non. Cela nécessitera une forte réactivité de nos commissions et de leurs président-e-s. Mais nous nous sommes suffisamment plaints, depuis début 2016, de ne pas avoir été saisis sur certains sujets d'importance, pour ne plus laisser passer ce qui nous paraît essentiel.

Soit dit en passant, concernant la ligne 4 (Gretz-Troyes), j'en profite pour réaffirmer que nous resterons vigilants quant à l'impérieuse nécessité de son électrification conformément aux engagements pris par l'Etat et la Région qui apporte une contribution financière conséquente. Nous avons beaucoup été échaudés depuis près de 30 ans sur ce dossier : un nouveau recul de l'Etat serait totalement inacceptable, ce que pourrait laisser à penser quelques déclarations récentes, y compris le rapport Duron remis au gouvernement.

J'ajoute que, en 2016, il y a eu un avenant au Contrat de Plan Etat-Région. La ligne 4 en faisait partie, et on nous a dit alors que, enfin, on était sûr que les travaux allaient se concrétiser rapidement, et que c'était grâce à la nouvelle Région Grand Est qui montrait sa force. Et bien, aujourd'hui, l'Etat lance un défi à notre Région. Et cela va sans doute constituer un élément lourd qui va confirmer, ou infirmer, l'intérêt de la réforme territoriale. On va donc rapidement voir si l'exécutif régional d'aujourd'hui a plus de puissance que ceux d'hier.

D'autre part, et cela a fait l'objet d'échanges au sein de notre commission des finances, le gouvernement impose la signature d'un contrat en trompe l'œil avec les collectivités locales, dont notre Région, visant à comprimer les dépenses de fonctionnement. Et comme il s'agit d'un contrat, qui doit être signé avant la fin du mois de juin, j'attends de voir comment l'exécutif va nous saisir de ce sujet puisqu'il devrait s'agir d'une saisine obligatoire au sens de la réglementation publique.

Pour en revenir à notre ordre du jour, le premier sujet que nous allons traiter concerne la charte du Service Public Régional de l'Orientation. Le droit à l'orientation pour chacun, tout au long de sa vie, ne peut être garanti que dans le cadre du service public. Les différents publics concernés, scolaires, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, relèvent de problématiques différentes, et même individuelles. La coordination et la synergie entre les différents acteurs sont effectivement nécessaires.

La charte en question, élaborée pour la période 2018-2022, intervient dans un contexte particulier de réforme engagée par le gouvernement visant notamment à transférer, aux Régions, la mission d'information en direction des élèves et étudiants, ce qui n'est d'ailleurs pas sans susciter des inquiétudes chez les différents acteurs et personnels concernés, notamment des ONISEP et des CIO.

Nous aborderons ensuite les orientations stratégiques liées à la politique d'aide en faveur de l'agriculture de montagne. Dans le massif vosgien, si le tourisme et les loisirs sont des secteurs clés du développement de ce territoire, l'agriculture y est tout aussi primordiale. Cette richesse est fragile, compte tenu des « handicaps » naturels de la montagne... La concurrence accrue, les exigences de rentabilité, l'intensification et la mécanisation constituent des obstacles indéniables au maintien de cette agriculture de montagne. Sa modernisation et sa compétitivité, tout en préservant sa particularité, constituent alors un véritable défi.

En fin de matinée, nous aborderons notre contribution au Programme Régional de la Forêt et du Bois. Cette contribution se situe en amont de l'élaboration de ce programme menée par une commission régionale coprésidée par le Préfet et le Président du Conseil régional. Cette question prend une dimension importante dans le Grand Est, 4ème région la plus boisée de France, concentrant 12% de la forêt française sur son territoire. Avec près de 10 000 entreprises, regroupant 55 000 emplois et un chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros, la filière du Grand Est s'appuie sur un réseau développé, s'appuyant sur des établissements de formation, des laboratoires de recherches et d'innovation, comme sur le travail mené par les architectes régionaux. Cette filière est confrontée à de forts enjeux liés à l'emploi et au développement économique, à l'aménagement du territoire, dans un contexte de dérèglement climatique, loin d'être sans conséquences.

Au-delà de l'avis qui nous est soumis aujourd'hui, nous aurons sans doute à revenir prochainement sur les questions posées à cette filière.

Après le déjeuner, nous émettrons deux avis, proposés par notre commission des finances, d'abord sur le compte administratif 2017, puis sur une première décision modificative, assez technique, du budget 2018. L'étude du compte administratif permet d'appréhender, dans sa globalité, l'exécution du budget par la collectivité. C'est un document d'appui important pour notre mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales. Dans les semaines à venir, ce document nous servira d'ailleurs à analyser, avec un regard prospectif, les capacités financières de la Région.

Le budget 2017 était le premier vrai exercice budgétaire du Grand Est. C'est d'autant plus intéressant à souligner que le taux d'exécution est très satisfaisant, et que, fruit de

nouvelles compétences transférées dans la cadre de la loi NOTRe, le budget 2017 était en nette progression sur celui de 2016.

D'ailleurs, si les dépenses d'investissements connaissent une progression importante, de plus de 11% en 2017, c'est, pour une bonne part, lié à la prise en charge des actions pour le développement économique qui étaient, jusqu'en 2016, exercées par les départements. La nouvelle dotation dévolue, de 35,5 millions d'euros, n'a finalement compensé ces évolutions qu'en partie.

On ne peut effectivement pas oublier que la Région n'a pas de pouvoir réel sur 93% de ses recettes, et que ses dépenses sont de plus en plus encadrées ou contractualisées par l'Etat. Les dernières pressions du Pouvoir Central sur les dépenses des collectivités territoriales ne peuvent qu'interroger sur ce qu'est devenu l'esprit de la décentralisation, bien mis à mal. Alors que les Régions ont obtenu des compétences accrues dans des secteurs stratégiques comme le développement économique, elles voient leurs capacités d'initiative cadenassées par des mécanismes décidés par l'Etat.

En fin de cette journée de travail, nous apporterons une troisième contribution du CESER à la construction du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Nous serons d'ailleurs à nouveau saisi obligatoirement avant le vote définitif du SRADDET. Notre contribution d'aujourd'hui s'inscrit dans la concertation engagée par le Conseil régional sur les règles générales et les mesures d'accompagnement du SRADDET.

Nous articulons nos contributions avec d'autres travaux réalisés par le CESER, par exemple sur les usages numériques ou sur les 31 zones d'emploi de la Région et les fractures territoriales que nous avons fait ressortir.

Il est primordial que l'élaboration du SRADDET, puis sa mise en œuvre, s'appuient sur les forces vives présentes dans nos territoires, la société civile organisée, le CESER et aussi les conseils de développement.

De même faut-il envisager, dès maintenant, l'évaluation du SRADDET, avec l'ensemble des acteurs concernés, condition de sa réussite, de la réussite aussi de l'action publique.

Enfin, même si nous abordons notre dernière plénière avant la période estivale, nous sommes encore loin d'être en vacances. Nous avons notamment programmé une série d'initiatives que je tiens à vous rappeler :

- Le 28 juin prochain, nous organisons, en lien avec la Conférence Régionale des Conseils de Développement du Grand Est, une Agora, ici à Metz, dont l'objectif est de faire vivre le livre blanc que nous avons produit ensemble, et consacré à la place de la société civile dans la gouvernance territoriale. Nombre d'entre vous sont invités à cette initiative.
- Puis, le 10 juillet, à Strasbourg, nous organisons une journée de débats dans le cadre des consultations citoyennes sur l'avenir de l'Europe. Le préfet de région ouvrira la journée. L'enjeu est de faire remonter, directement au gouvernement, les ressentis, les analyses, les propositions, des forces vives de la région dans toute leur diversité. Au-delà d'un certain nombre d'entre vous, ce sont en particulier les responsables des

organisations que vous représentez dans notre CESER qui sont invités. Et nous comptons sur vous pour les mobiliser.

- Enfin, mais ce sera à la reprise estivale, le 04 septembre, nous organisons un colloque, devenu traditionnel, dans le cadre de la Foire de Châlons-en-Champagne. Le titre : « Agriculture : Entre consommation, distribution et innovation, quelle révolution ? ». Parmi les différents intervenants, nous devrions, entre autres, compter, parmi nous, Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que René COLLIN, Ministre de l'Agriculture de Wallonie.

Voilà, Cher-e-s Collègues, les quelques mots que je voulais vous adresser en ouverture de cette séance de travail.

Je vous remercie.